

***UICN, Union internationale pour
la conservation de la nature et de
ses ressources,
Gland***

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des
comptes consolidés au 31 décembre 2024

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de

UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Gland

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (l'association) et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2024, les comptes consolidés des revenus et dépenses, les comptes consolidés des fonds et réserves, les comptes consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats financiers consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables suisses GAAP RPC, et sont conformes à la législation suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil relatives aux comptes consolidés

Le Conseil est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Lisa Watson
Expert-réviseur agréé

Genève, le 9 mai 2025

Annexes :

- Comptes consolidés (le bilan consolidé, les comptes consolidés des revenus et dépenses, les comptes consolidés des fonds et réserves, les comptes consolidés des flux de trésorerie, l'annexe aux comptes consolidés)
- Annexe A – Financement de base obtenu aux termes d'accords-cadres



TABLE DES MATIÈRES

Bilan au 31 décembre 2024	01
État des résultats pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024	02
Comptes consolidés des fonds et réserves pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024	03
Comptes des flux de trésorerie pour l'exercice au 31 décembre 2024	04
1. Organisation et activité	05
2. Résumé des principaux principes comptables et définitions	06
3. Trésorerie et dépôts bancaires à terme	15
4. Actifs financiers	16
5. Cotisations à recevoir et provision	17
6. Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	18
7. Créances et avances des accords de projet	18
8. Créances des accords de projet et des donateurs	19
9. Créances provenant des accords-cadres	20
10. Immobilisations corporelles	21
11. Immobilisations incorporelles	22
12. Passifs financiers à court terme	23
13. Obligations envers les fonds de pension	23
14. Provisions	24
15. Revenu différé	25
16. Emprunt pour l'extension du bâtiment	26
17. Réserves affectées	26
18. Autres revenus opérationnels	27
19. Frais d'audit	27
20. Dépenses administratives et de collecte de fonds	27
21. Rémunération de la direction exécutive	28
22. Parties liées	28
23. Baux d'exploitation	29
24. Garanties bancaires	30
25. Événements postérieurs à la clôture	30
Annexe A – Financements de base obtenu aux termes d'accords-cadres	31

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Devise du rapport : CHF ('000)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
		Normes suisses GAAP FER	Normes Suisses GAAP FER Reformulé*
ACTIFS			
Actifs à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	118 430	91 858
Actifs financiers	4	16 063	15 274
Cotisations à recevoir (nettes)	5	813	1 133
Avances à des partenaires chargés de la mise en œuvre	6	38 650	33 968
Créances provenant des accords de projet	7	22 626	23 418
Créances provenant des accords-cadres	9	563	509
Paielements anticipés		1 756	1 008
Autres créances		4 461	2 824
Total actifs à court terme		202 799	169 992
Actifs immobilisés			
Actifs financiers	4	3 669	4 783
Immobilisations corporelles (nettes)	10	20 882	21 996
Immobilisations incorporelles (nettes)		480	296
Total actifs immobilisés		21 362	22 292
TOTAL ACTIFS		224 161	192 284
PASSIFS ET SOLDES DES FONDS			
Passifs à court terme			
Cotisations des Membres payées d'avance		3 199	3 021
Passifs financiers	12	22 782	14 310
Avances sur les accords de projet	7	132 442	118 295
Revenus différés	15	766	3 843
Prêt immobilier	16	218	179
Provisions	14	6 504	4 565
Autres passifs		5 166	2 037
Total passifs à court terme		171 077	146 250
Passifs à long terme			
Revenu différé	15	11 194	12 670
Prêt immobilier	16	10 197	9 628
Total passifs à long terme		21 391	22 298
Fonds et réserves			
Réserves affectées	17	2 906	3 410
Réserve de conversion de devises		(4 713)	(6 357)
Réserves non affectées		33 500	26 683
Total fonds et réserves		31 693	23 736
TOTAL PASSIFS ET SOLDE DES FONDS		224 161	192 284

*Les soldes 2023 ont été reformulés par suite de l'adoption des normes comptables suisses GAAP FER

ÉTAT DES RÉSULTATS POUR L'EXERCICE ARRÊTE AU 31 DÉCEMBRE 2024

		2024 Swiss GAAP FER			2023 Swiss GAAP FER *Restated		
	Notes	Secrétariat sans restriction	Accords de projets	Total	Secrétariat sans restriction	Accords de projets	Total
REVENUS OPÉRATIONNELS							
Cotisations des Membres		13 240	-	13 240	13 425	-	13 425
Retenue d'impôt sur le revenu du personnel		1 947	-	1 947	1 806	-	1 806
Revenus d'accords		1 135	159 698	160 833	1 130	127 808	128 938
Revenus d'accords-cadres	Annex A	12 712	1 832	14 544	13 132	1 996	15 128
Autres produits d'exploitation	18	5 236	1 073	6, 309	4 830	323	5 153
TOTAL REVENUS OPÉRATIONNELS		3 270	16 603	196 873	34 323	130 127	164 450
ALLOCATIONS INTERNES							
Contributions non affectées aux projets		(81)	81	-	(2 679)	2 679	-
Refacturation interne entre projets		58 759	(58 759)	-	48 593	(48 593)	-
Autres affectations internes		(86)	86	-	123	(123)	-
TOTAL ALLOCATIONS INTERNES		58 592	(58 592)	-	46 037	(46 037)	-
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES							
Frais de personnel		71 645	16 916	88 561	62 943	10 749	73 692
Consultants		1 892	25 282	27 174	2 336	21 803	24 139
Subventions à des partenaires		258	9 445	9 703	452	9 670	10 122
Voyages		3 699	19 259	22 958	2 734	12 834	15 568
Ateliers et conférences		573	5 239	5 812	307	3 463	3 770
Frais de publications et impressions		594	3 254	3 848	503	2 054	2 557
Frais de bureau et administratifs généraux		3 326	8 723	12 049	3 207	5 609	8 816
Véhicules & équipements – frais & entretien		1 180	18 033	19 213	1 048	11 263	12 311
Frais ou coûts professionnels		648	1 667	2 315	476	2 569	3 045
Dépréciation et amortissement		2 094	1	2 095	2 133	3	2 136
TOTAL DÉPENSES OPÉRATIONNELLES		85 909	107 819	193 728	76 139	80 017	156 156
EXCÉDENT NET DES OPÉRATIONS		6 953	(3 808)	3 145	4 223	4 071	8 294
AUTRES REVENUS – DÉPENSES							
Produits des intérêts	15	1 374	371	1 745	745	550	1 295
Frais financiers	15	(484)	(235)	(719)	(449)	(213)	(662)
Gains (pertes) nets sur actifs financiers	4	736	-	736	331	-	331
Gains (pertes) nets de change		5	700	705	1 876	(5 268)	(3 392)
Différences de change sur réévaluation des soldes des projets		-	2 668	2 668	-	(1 730)	(1 730)
Mouvements nets des provisions et radiations		(2 271)	304	(1 967)	(1 432)	2 590	1 158
TOTAL AUTRES REVENUS – DÉPENSES		(640)	3 808	3 168	1 071	(4 071)	(3 000)
EXCÉDENT NET POUR L'EXERCICE		6 313	-	6 313	5 294	-	5 294
(Augmentation)/Diminution des réserves affectées		(1 496)	-	(1 496)	(468)	-	(468)
EXCÉDENT NET POUR L'EXERCICE Après les mouvements de réserves affectées		4 817	-	4 817	4 826		4 826

*Les soldes 2023 ont été reformulés par suite de l'adoption des normes comptables suisses GAAP FER

COMPTES CONSOLIDÉS DES FONDS ET RÉSERVES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

Devise du rapport : CHF ('000)

	Solde au 1er janvier Code des obligations	Solde au 1 janvier Suisse GAAP FER	Résultats de l'année	Affectations	Utilisations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre
2024							
Réserves affectées							
Réserve pour assemblée statutaire	1 343	1 343	-	250	(697)	-	896
Autres réserves affectées	1 162	1 162	-	79	(136)	-	1 105
Fonds de rénovation	905	905	-	-	-	-	905
Total réserves affectées	3 410	3 410	-	329	(833)	-	2 906
Réserve de conversion de devises	-	(6 357)	-	-	-	1 644	(4 713)
Réserves non affectées							
Fonds de l'UICN	8 621	8 621	-	-	-	-	8 621
Excédents accumulés	12 023	18 062	6 313	(329)	834	-	24 879
Total réserves non affectées	20 644	26 683	6 313	(329)	834	-	33 500
Total réserves	24 054	23 736	6 313	-	-	1 644	31 693

2023							
Réserves affectées							
Réserve pour assemblée statutaire	828	828	-	515	-	-	1 343
Autres réserves affectées	1 209	1 209	-	187	(234)	-	1 162
Fonds de rénovation	905	905	-	-	-	-	905
Total réserves affectées	2 942	2 942	-	702	(234)	-	3 410
Réserve de conversion de devises	-	(589)	-	-	-	(5 768)	(6 357)
Réserves non affectées							
Fonds de l'UICN	8 621	8 621	-	-	-	-	8 621
Excédents accumulés	11 405	11 774	5 294	(702)	234	1 462	18 062
Total réserves non affectées	20 026	20 395	5 294	(702)	234	1 462	26 683
Total réserves	22 968	22 748	5 294	-	-	(4 306)	23 736

COMPTES DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Devise du rapport : CHF ('000)

	Notes	2024	2023 reformulé*
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation			
Excédent/(déficit) de l'activité d'exploitation		6 313	5 294
Amortissement d'immobilisations corporelles	10	1 961	2 000
Amortissement d'immobilisations incorporelles	11	136	151
(Augmentation) / diminution cotisations à recevoir (nette)	5	320	(226)
(Augmentation) / diminution avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre	6	(4 682)	(7 392)
(Augmentation) / diminution paiements anticipés		(747)	(41)
(Augmentation) / diminution créances des accords de projet	8	792	(1 017)
(Augmentation) / diminution créances des accords-cadres	9	509	(509)
(Augmentation) / diminution des autres créances à court terme		(1 637)	(113)
Augmentation / (diminution) cotisations payées d'avance		178	680
Augmentation / (diminution) des passifs financiers à court terme	12	8 472	(1 685)
Augmentation / (diminution) avances accords de projet	7	14 147	14 146
Augmentation / (diminution) des provisions à court terme		3 129	(597)
Augmentation / (diminution) des autres passifs à court terme		1 939	604
(Augmentation) / diminution des actifs financiers	4	(789)	(1 776)
Augmentation / (diminution) des produits constatés d'avance	15	(4 552)	(4 084)
(Gain) / perte sur cession d'immobilisations corporelles		(22)	(17)
Gains / pertes de change		(705)	3 392
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		24 762	8 811
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			
Achat d'immobilisations corporelles	10	(728)	(629)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	10	22	17
Achat d'actifs incorporels	11	(320)	(82)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		(1 026)	(694)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			
Remboursement de prêt	1	(401)	(401)
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		(401)	(401)
Gain / Perte de change		3 237	(8 766)
Flux net de trésorerie pour l'exercice		26 572	445
Trésorerie en début d'exercice		91 858	91 413
Trésorerie en fin d'exercice	3	118 430	91 858

*Les soldes 2023 ont été reformulés par suite de l'adoption des normes comptables suisse GAAP FER



01 | ORGANISATION ET ACTIVITÉ

1. Général

L'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) est une organisation de Membres constituée selon des Statuts adoptés en 1948 lors d'une conférence accueillie par la République française. Elle compte parmi ses Membres des États, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations des peuples autochtones. L'UICN est enregistrée à Gland, Suisse, en tant qu'association internationale d'organismes publics et d'organisations internationales au titre de l'article 60 du Code civil suisse, et est seule responsable, à l'exclusion de ses Membres, de toutes ses transactions et de tous ses engagements.

En 1986, l'UICN a conclu un accord fiscal avec le gouvernement suisse lui accordant une exemption de toutes les taxes suisses. L'UICN a obtenu le statut d'observateur auprès des Nations Unies.

L'UICN a pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

2. Structure

La plus haute instance dirigeante de l'UICN est le Congrès mondial de la nature, composé des Membres de l'UICN. Le Congrès mondial de la nature élit le Conseil, habilité à gouverner l'UICN entre les réunions du Congrès mondial de la nature.

L'UICN est aujourd'hui le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié au monde, bénéficiant des connaissances, des ressources et de la portée de ses organisations Membres, des experts de ses Commissions et de son Secrétariat.

L'UICN compte plus de 1 400 organisations Membres, dont des États et des agences gouvernementales aux niveaux national et infranational, des ONG de toutes tailles, des organisations de peuples autochtones, des institutions scientifiques et universitaires et des associations professionnelles.

De vastes réseaux actifs de plus de 16 000 scientifiques et experts apportent à l'UICN et à ses Membres un savoir-faire et des conseils stratégiques solides pour promouvoir la conservation et le développement durable.

Le Secrétariat de l'UICN travaille sous la direction de la Directrice générale afin de concrétiser la vision des Membres de l'Union.

L'UICN compte des collaborateurs dans plus de 50 pays. L'effectif moyen de l'UICN, y compris les prestations en nature, s'élevait à 1 089 équivalents temps plein au cours de l'exercice (2023 – 1 007).

02 | RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ET DEFINITIONS

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers de francs suisses (CHF).

1. Principes comptables

Jusqu'à l'exercice 2023, les états financiers étaient établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations (CO). À partir de 2024, ils sont établis conformément aux recommandations comptables et de rapports des normes suisses GAAP FER, notamment la norme 21 des GAAP FER suisses : Comptabilité des organisations d'utilité publique à but non lucratif. La conversion aux normes suisses GAAP FER a été appliquée rétrospectivement au début de l'exercice précédent, soit à compter du 1er janvier 2023.

Avec le passage aux normes suisses GAAP FER, le principal changement concerne la présentation de la réserve de conversion (constituée de la conversion des soldes dans une autre devise que le franc suisse en francs suisses) du compte de résultat au bilan, au sein des réserves. De plus, les immobilisations, auparavant converties en francs suisses aux taux historiques, sont désormais converties aux taux de clôture. L'impact économique des régimes de retraite de l'UICN à l'échelle mondiale est désormais présenté dans les notes aux états financiers. Cela comprend les cotisations versées aux régimes de retraite organisationnels ou gouvernementaux des bureaux de l'UICN, ainsi que les droits aux avantages postérieurs à l'emploi conformément à la législation locale.

Avec la mise en place des normes comptables suisses GAAP FER, certains chiffres comparatifs de 2023 ont été ajustés. Vous trouverez ci-dessous un rapprochement des réserves et du résultat au début et à la fin de l'exercice 2023.

Rapprochement entre CO et normes suisses GAAP FER pour les capitaux propres (réserves) selon la présentation d'ouverture et de fin de la période précédente

	01.01.2023	31.12.2023
BILAN		
Fonds et réserves non affectées selon le Code suisse des obligations	22 968	24 054
1er janvier, ajustement de conversion de devises pour les immobilisations	(220)	(220)
31 décembre, ajustement de conversion de devises pour les immobilisations et les créances		(98)
Fonds et réserves non affectées selon les normes suisses GAAP FER	22 748	23 736
COMPTE DE RÉSULTAT		
Résultats selon le Code suisse des obligations		1 086
Ajustement des gains/(pertes) nets de change		4 208
Résultats selon les normes suisses GAAP FER		5 294
(Augmentation)/diminution des réserves affectées		(468)
Résultats selon les normes suisses GAAP FER après mouvements des réserves affectées		4 826

À compter du 1er janvier 2024, l'UICN a mis en œuvre deux normes révisées : FER 30 États financiers consolidés et FER 28 Subventions publiques. Aucune de ces normes n'a eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés. Aucune autre modification des normes n'a été publiée.

La présentation des soldes 2023 au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie a été ajustés à des fins de comparaison.

Présentation 2024		Présentation 2023	
	31.12.2023		31.12.2023
BILAN			
Actifs à court terme			
Créances provenant des accords de projet et de donateurs	23 297	Créances provenant de donateurs	7 041
Ajustement des devises étrangères	121	Créances provenant des accords de projet	16 256
Créances provenant des accords de projet et de donateurs	23 418		23 297
		Autres créances	2 011
		Créances envers le personnel	583
		Créances envers des organisations partenaires	230
Autres créances à court terme	2 824		2 824
Passifs à court terme			
		Revenus différés liés aux accords-cadres	3 373
		Revenus différés liés aux bâtiments	470
Revenu différé	3 843		3 843
		Autres passifs à court terme	849
Autres passifs à court terme	2 016	Avances aux organisations hébergées	269
Ajustement des devises étrangères	21	Charges sociales à payer	898
Autres passifs à court terme	2 037		2 016
		Provisions pour congés payés et rapatriement	2 200
		Indemnités de départ du personnel	1 536
		Autres provisions	829
Provisions	4 565		4 565

2. Principes d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon les principes du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et prêts qui sont évalués à la juste valeur.

3. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés réunissent les comptes de tous les bureaux de l'UICN et des entités dont l'UICN a faculté de régir les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. De nouveaux bureaux ont été ouverts aux Comores, à Madagascar et à Sainte-Lucie en 2024. Dans certains pays, plusieurs bureaux de projet peuvent exister.

Divisions

Région Asie

- Bureau régional pour l'Asie (Thaïlande)
- Bureau national du Bangladesh
- Bureau national du Cambodge
- Bureau national de Chine
- Bureau national de l'Inde
- Bureau national du Laos
- Bureau de projet des Maldives
- Bureau national du Myanmar
- Bureau national du Népal
- Bureau national du Pakistan
- Bureau national du Sri Lanka
- Bureau national de Thaïlande
- Bureau de représentation de Tokyo
- Bureau national du Vietnam

Région Afrique orientale et australe

- Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe (Kenya)
- Bureau de projet des Comores
- Bureau national du Madagascar
- Bureau de projet de Maurice
- Bureau national du Mozambique
- Bureau national du Rwanda
- Bureau national d'Afrique du Sud
- Bureau national de Tanzanie
- Bureau national d'Ouganda
- Bureau de projet du Zimbabwe

Bureau régional pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale (Serbie)

Bureau régional pour l'Europe (Allemagne)

Centre de coopération pour la Méditerranée (Espagne)

Région Amérique du Nord

- Bureau régional pour l'Amérique du Nord (États-Unis)
- Bureau de représentation et mission permanente auprès des Nations Unies (New York)

Bureau régional pour l'Océanie

Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes

- Bureau régional pour le Mexique, l'Amérique centrale et les Caraïbes (Costa Rica)
- Bureau de projet de la Barbade
- Bureau de projet du Costa Rica
- Bureau national du Salvador
- Bureau national du Guatemala
- Bureau national du Honduras
- Bureau de projet du Mexique
- Bureau de projet de Saint-Kitts-et-Nevis
- Bureau de projet de Sainte-Lucie

Bureau régional pour l'Amérique du Sud (Équateur)

Bureau de Cambridge (Royaume-Uni)

Région Afrique centrale et occidentale

- Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale (Sénégal)
- Bureau national du Burkina Faso
- Bureau national du Cameroun
- Bureau de projet du Ghana
- Bureau de projet de Guinée
- Bureau national de Guinée Bissau
- Bureau national du Mali
- Bureau national de Mauritanie
- Bureau de projet du Niger
- Bureau national du Sénégal

Bureau régional pour l'Asie occidentale

- Bureau régional pour l'Asie occidentale (Jordanie)
- Bureau de projet d'Arabie Saoudite

Autres entités

- The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees (WASAA Trust Fund, Nairobi)
- UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne asbl
- Associação UICN
- IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)
- IUCN Maldives
- IUCN PNG Mangrove Rehabilitation and Management Project Association (inactif)

4. Monnaies des comptes

a) Monnaie de présentation

Conformément aux règlements de l'UICN, la monnaie de référence pour les comptes consolidés est le franc suisse (CHF).

b) Monnaie de fonctionnement

Chaque pays où l'UICN est présente utilise des livres de comptes distincts. La monnaie de fonctionnement de chaque pays est sa monnaie nationale, à l'exception des bureaux situés aux Fidji (USD), au Costa Rica (USD) et en Serbie (EUR), où la monnaie de fonctionnement est mieux adaptée à l'environnement économique local.

5. Monnaies étrangères

Les règles comptables suivantes sont appliquées lors de la conversion des transactions et des soldes en la monnaie de référence :

- Les transactions libellées en monnaies autres que la monnaie du grand livre de bureau sont converties en cette dernière et enregistrées sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la fin de l'exercice, tous les soldes gardés en monnaies de transaction sont convertis en monnaie du grand livre du bureau concerné, au taux de change en vigueur à cette date. Les gains/pertes entraînés par cette conversion sont constatés dans le compte des revenus dépenses de ce grand livre.
- Les soldes de projet sont libellés dans la monnaie du contrat correspondant avec le donateur. En fin d'exercice, les soldes des projets sont convertis dans la devise du grand livre du bureau où ils sont actifs, au taux de change de fin d'exercice. Les gains et pertes encourus sont comptabilisés dans le compte de résultat de chaque grand livre de bureau.
- Les soldes dans une monnaie autre que le franc suisse figurant dans le compte de résultat sont convertis en CHF sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction.
- Les soldes du bilan dans une monnaie autre que le franc suisse sont convertis en CHF au taux de change de fin d'année, à l'exception des réserves non affectées et du gain ou de la perte nette non réalisée qui en résulte, inclus dans la réserve de conversion de devises.

Les principaux taux de change utilisés à la fin de l'exercice pour réévaluer les postes du bilan en francs suisses (CHF) sont les suivants :

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Dollar américaine	0.9031	0.8412
EURO	0.9408	0.9287

6. Revenu

Les revenus de l'UICN sont constitués des cotisations des Membres, des contributions de la part des donateurs, du produit d'investissements, des exonérations fiscales du gouvernement suisse, de la location de bureaux et de diverses recettes provenant de la vente d'autres biens et services.

a) Cotisation des Membres

Le montant des cotisations est établi par le Congrès mondial de la nature, l'instance gouvernante suprême de l'UICN, et sont constatées comme revenu non affecté pour l'exercice où elles sont dues.

b) Donations volontaires

Les donations volontaires comprennent les accords-cadres avec des donateurs pour financer les activités centrales de l'UICN et les accords de projet pour financer des activités de projet.

Revenu d'accords-cadres

Les accords-cadres portent normalement sur plusieurs années et peuvent prévoir des restrictions géographiques et thématiques sur l'emploi de leurs fonds.

Les revenus des accords-cadres non affectés sont comptabilisés dans le compte de résultat dès la signature de l'accord et conformément aux montants spécifiés dans l'accord pour chaque année civile. Dans le cas où des revenus d'accords-cadres ne sont pas entièrement utilisés au cours de l'année civile, ils sont comptabilisés comme revenus différés.

Les revenus des accords-cadres affectés sont enregistrés en tant que revenus des accords de projets et sont comptabilisés au fur et à mesure que les dépenses sont engagées et que les conditions sont remplies.

Les revenus des accords-cadres perçus avant la période à laquelle ils se rapportent sont comptabilisés comme des produits différés à court terme.

Contributions en nature du personnel

Les contributions en nature du personnel sont constatées à leur juste valeur pendant tout au long du contrat d'emploi et constatées à la fois comme revenu et comme dépense dans le compte de résultat consolidé. La juste valeur de la contribution en nature du personnel est évaluée au coût moyen que l'UICN aurait payé si la personne avait été employée à un poste similaire.

Revenu d'accords de projet

L'emploi du revenu d'accords de projet est restreint et ne peut servir qu'à des activités spécifiques de projet précisées dans les accords de projet et est sujet aux conditions spécifiques imposées par le donateur. Le revenu est constaté au moment où la dépense a été effectuée. Enfin d'année, le solde des projets est enregistré comme « Créances d'accords de projet » (actifs courants) lorsque les dépenses engagées sont supérieures aux montants avancés par les donateurs, et comme « Avances d'accords de projet » (passif à court terme) lorsque les avances des donateurs sont supérieures aux dépenses engagées.

c) Retenue d'impôt sur le revenu du personnel

Les employés non suisses résidant en Suisse sont exemptés de payer des impôts sur leurs revenus de l'UICN en vertu d'un accord fiscal entre l'UICN et le gouvernement suisse, entré en vigueur le 1er janvier 1987. Afin de garantir un traitement équitable entre le personnel suisse et non suisse au siège, une taxe interne est prélevée sur les employés non suisses résidant en Suisse. Cette taxe est indiquée comme « Retenue d'impôt sur le revenu du personnel » dans le compte de résultat consolidé et est classée comme revenu non affecté.

7. Dépenses

Toutes les dépenses non affectées et les dépenses de projet sont comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice.

Les partenaires de mise en œuvre sont engagés pour des activités de projet spécifiques et les dépenses sont enregistrées :

- Selon un rapport financier présentant les dépenses engagées au cours de la période
- Si les rapports financiers des partenaires de mise en œuvre ne sont pas disponibles à la fin de l'année, les dépenses sont comptabilisées sur la base de l'estimation fournie par le partenaire et incluses dans les comptes créditeurs et les charges à payer, et le solde du partenaire de mise en œuvre est réduit.

Contributions en nature du personnel

Les contributions en nature du personnel sont comptabilisées à leur juste valeur sur la durée du contrat de travail, en produits et en charges, dans l'état des résultats. La juste valeur des contributions en nature du personnel correspond au coût moyen que l'UICN engagerait si elle employait directement une personne à un poste similaire. Le total des contributions en nature s'élève à 2 337 CHF (2023 – 2 040 CHF). Les Commissions de l'UICN comptent plus de 17 000 scientifiques et experts mettant bénévolement leur expertise au service de la conservation et du développement durable. La valeur du temps consacré par les membres des Commissions au Programme de l'UICN n'a pas été évaluée dans l'état des résultats.

8. Refacturation interne entre projets

Les transferts entre projets correspondent à des transferts entre des Accords de projet et des revenus du Secrétariat non soumis à restriction et incluent le temps du personnel et les coûts indirects imputés aux projets.

Imputation du temps du personnel

Le temps du personnel de l'UICN est enregistré comme un coût non soumis à restriction. Le personnel travaillant sur des projets impute le temps consacré à ces projets selon un système d'enregistrement du temps. Les Accords de projet sont imputés du coût du temps du personnel et ce revenu est affecté aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

Récupération des coûts indirects

Les coûts indirects sont enregistrés comme coûts non soumis à restriction. Les coûts indirects financés par les accords de projet sont refacturés aux projets et affectés aux fonds du Secrétariat non soumis à restriction.

9. Actifs financiers

Les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de la variation de la juste valeur des actifs financiers, sont constatés dans le compte de résultat où ils surviennent, comme le sont également les gains ou pertes de change résultant de la revalorisation d'actifs financiers libellés dans des devises autres que le CHF.

10. Immobilisations

a) Actifs acquis

L'acquisition d'immobilisations corporelles est enregistrée au coût historique et capitalisée lorsque le prix d'achat est égal ou supérieur à mille CHF ou l'équivalent dans d'autres monnaies et lorsque leur propriétaire est l'UICN.

b) Actifs en nature

Les contributions d'immobilisations corporelles en nature sont capitalisées à leur juste valeur et les donations sont comptabilisées comme revenu différé, qui est alors constaté dans le compte de résultat sur la durée d'utilisation de l'actif en appliquant le taux d'amortissement sur la vie utile de l'actif en appliquant le taux d'amortissement.

c) Donations pour l'achat d'immobilisations corporelles

Les dons en espèces reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés comme revenus différés et enregistrés dans le compte de résultat sur la durée de vie utile estimée de l'actif correspondant, en accord avec la charge d'amortissement.

d) Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la durée d'utilisation, sur la base suivante :

Matériel informatique	3–5 ans
Véhicules	4–7 ans
Équipement et ameublement de bureau	4–7 ans
Rénovations d'immeuble	10 –20 ans
Installations d'immeuble	20 ans
Infrastructure d'immeuble	50 ans

11. Immobilisations incorporelles

Les achats de logiciels informatiques sont capitalisés sur la base des coûts engagés pour acquérir les dits logiciel et les amener à leur point d'utilisation selon le principe du coût historique.

Les logiciels sont amortis sur une durée de vie linéaire estimative de 2 à 7 ans.

À la date du bilan, les actifs incorporels sont évalués afin de détecter toute évolution indiquant une dépréciation de la valeur de l'actif incorporel et toute perte de valeur est imputée au compte de résultat.

12. Provisions

a) Provision pour cotisations à recevoir

Une provision générale est prévue pour les cotisations à recevoir afin de reconnaître la probabilité que les cotisations ne seront pas toutes encaissées. L'augmentation ou la diminution de la provision totale est constatée dans le compte de résultat consolidé. La provision pour cotisations en retard est calculée sur la base suivante, en fonction du solde impayé à la clôture de l'année.

Cotisations non réglées depuis :

- Trois ans ou plus 100 %
- Deux ans 67 %
- Un an 33 %

La provision pour arriérés de cotisations de certains États Membres et organismes gouvernementaux est calculée individuellement, après examen de la situation particulière du Membre concerné.

Toutes les provisions sont constituées pour couvrir les cotisations des Membres dont les droits ont été révoqués par le Congrès mondial de la nature de l'UICN ou par vote des Membres.

b) Provision pour projets déficitaires/provision pour créances douteuses

Une provision est faite pour des projets déficitaires, c'est-à-dire dont les dépenses ont dépassé les revenus, et dont l'UICN estime que la réception à venir de fonds additionnels permettant de couvrir le déficit est incertaine.

c) Indemnités de départ du personnel

Une provision est prévue pour faire face au coût estimatif des licenciements connus. Un licenciement est réputé connu lorsqu'une décision a été prise à cet effet par la direction et communiquée à l'intéressé.

Une provision additionnelle est prévue pour faire face, le cas échéant, à une obligation légale locale.

d) Provisions pour congés payés et rapatriement

Des dispositions existent concernant les jours de vacances auquel le personnel a droit et qui n'ont pas été utilisés avant la fin de l'année. Le solde de fin d'année inclut aussi l'estimation des coûts pour le rapatriement du personnel international.

13. Retraite

Les effets économiques réels des régimes de retraite de l'UICN sont calculés à la date du bilan. Une obligation économique est comptabilisée en tant que passif si les conditions de comptabilisation d'un passif sont remplies. Un avantage économique est capitalisé à condition qu'il soit autorisé et destiné à être utilisé pour les cotisations de retraite futures.

Les coûts de retraite de l'UICN comprennent les cotisations de l'employeur accumulées au cours de la période.

14. Prêts reçus à un taux inférieur au taux du marché

Les prêts sont, à l'origine, mesurés à leur juste valeur. Le profit d'un taux d'intérêt inférieur au taux du marché est égal à la différence entre la valeur comptable initiale du prêt et les produits reçus. Le profit est comptabilisé comme revenu différé et constaté sur la période du prêt. Le taux d'intérêt du marché est révisé chaque année et la valeur comptable adaptée pour tenir compte des changements des taux du marché.

Un montant équivalent à l'intérêt qui aurait été encouru si le prêt avait été acquis au taux du marché est constaté annuellement aussi bien comme un revenu que comme une dépense dans le compte de résultat consolidé.

15. Organisations hébergées

L'UICN héberge certaines organisations. Une organisation hébergée ne dispose pas d'un statut légal dans le pays où elle opère et par conséquent elle opère sous la protection légale de l'UICN. Une organisation hébergée est autonome sur le plan opérationnel et rend des comptes à sa propre direction et ses structures de gouvernance et non à l'UICN.

Les revenus reçus et les dépenses faites au nom d'une organisation hébergée sont comptabilisés dans un compte de projet séparé et exclus de la consolidation. Les fonds détenus ou avancés par l'UICN au nom des organisations hébergées sont enregistrés dans le bilan comme avances aux/des organisations hébergées.

16. Réserves

L'UICN a mis en place les réserves suivantes :

a) Réserves affectées

Les réserves affectées sont des fonds mis de côté sur les réserves non affectées pour financer des événements ou manifestations à venir. Ces désignations peuvent être annulées à tout moment par le Conseil de l'UICN.

Réserves pour assemblée statutaire

Les réserves pour assemblée statutaire sont des montants alloués à des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir les coûts des Congrès mondiaux de la nature de l'UICN à venir et les réunions préparatoires.

Fonds de rénovation

Le Fonds de rénovation est constitué de fonds non soumis à restriction destinés à financer des projets de rénovation à venir du Siège de l'UICN.

Autres réserves affectées

Les autres réserves affectées sont des montants alloués à des fonds non soumis à restriction destinés à couvrir des dépenses et des activités à venir.

b) Réserves non affectées

Fonds de l'UICN

Le Fonds de l'UICN est maintenu afin de préserver les fonds propres de l'organisation. L'usage du fonds est régi par le Conseil de l'UICN. Il s'agit d'une réserve de dernier recours.

Excédents non distribués

Les excédents non distribués constituent d'autres réserves non affectées.

03 | TRÉSORIE ET DÉPÔTS BANCAIRES À TERME

La trésorerie comprend tous les comptes en banque et comptes de dépôt à court terme gérés par l'UICN à travers le monde. Le tableau ci-dessous désagrége les comptes par région ou bureau.

RÉGION OU BUREAU	2024	2023
Afrique occidentale et centrale	3 482	1 567
Afrique orientale et australe	4 837	3 500
Amérique du Nord	1 707	2 164
Amérique du Sud	162	314
Asie	2 154	1 942
Asie occidentale	2 071	1 502
Europe	1 524	605
Europe de l'Est et Asie centrale	70	63
Méditerranée	1 071	511
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	3 854	4 841
Océanie	1 429	2 238
Royaume-Uni	221	197
Siège	95 848	72 414
Solde au 31 décembre	118 430	91 858

04 | ACTIFS FINANCIERS

À la fin de l'année, l'UICN détenait des actifs financiers :

	2024	2023
Actifs financiers à court terme	12 394	10 491
Actifs financiers à long terme	3 669	4 783
Solde au 31 décembre	16 063	15 274

Les actifs financiers à long terme représentent des obligations arrivant à échéance après 2025.

Les actifs financiers sont constitués de :

	2024	2023
Obligations	9 464	9 055
Produits structurés	810	543
Actions	3 126	2 909
Microfinance	885	845
Autres investissements	1 778	1 922
Solde au 31 décembre	16 063	15 274

Au cours de l'année, le portefeuille d'investissement a enregistré un gain sur actifs financiers de CHF 736 (2023 – CHF 331 gain).

Au 31 décembre 2024, le portefeuille d'investissement présentait un bilan bancaire de CHF 159 (2023 – CHF 42), inclus dans la trésorerie et les dépôts bancaires à court terme.

05 COTISATIONS À RECEVOIR ET PROVISION

	2024	2023
Cotisations brutes à recevoir	2 440	2 965
Provision pour arriérés	(1 627)	(1 832)
Cotisations nettes à recevoir au 31 décembre	813	1 133

2024				
	2022 et avant	2023	2024	Total
États Membres	39	443	1 178	1 660
Agences gouvernementales	13	28	114	155
Autorités infranationales	-	4	30	34
Organisations des peuples autochtones	9	11	15	35
ONG internationales	49	63	78	190
ONG nationales	54	90	171	315
Affiliés	3	16	32	51
Total des cotisations à recevoir	167	655	1 618	2 440
Provision pour arriérés de cotisations	(167)	(586)	(874)	(1 627)
Cotisations nettes à recevoir	-	69	744	813

2023				
	2022 et avant	2023	2024	Total
Total des cotisations à recevoir	415	769	1 781	2 965
Provision pour arriérés de cotisations	(415)	(618)	(799)	(1 832)
Cotisations nettes à recevoir	0	151	982	1 133

La provision pour arriérés de cotisations a été calculée conformément à la politique décrite dans la note 2.12 (a).

	2024	2023
Solde au 1er janvier	1 832	1 015
Augmentation de / (prélèvement sur) la provision	838	821
Passage en perte contre la provision	(1 043)	(4)
Solde au 31 décembre	1 627	1 832

06 | AVANCES À DES PARTENAIRES CHARGÉS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les avances aux partenaires chargés de la mise en œuvre sont des montants avancés à des partenaires de l'UICN pour la mise en œuvre d'accords de projet qui n'avaient pas encore été dépensés au 31 décembre.

RÉGION OU BUREAU	2024	2023
Afrique occidentale et centrale	4	601
Afrique orientale et australe	8 251	7 669
Amérique du Nord	1 957	1 016
Amérique du Sud	247	118
Asie	4 409	4 951
Asie occidentale	8 548	5 791
Europe	2 750	1 356
Europe de l'Est et Asie centrale	312	114
Méditerranée	28	-
Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	1 526	1 169
Océanie	3 765	3 156
Royaume-Uni	122	111
Siège	6 731	7 916
Solde au 31 décembre	38 650	33 968

Le Siège gère un nombre important de programmes de subventions. Bien que les programmes soient gérés par le Siège, les subventions elles-mêmes sont accordées à des organisations du monde entier. Les subventions sont enregistrées comme des avances aux partenaires d'exécution jusqu'à ce que les dépenses engagées par les bénéficiaires soient déclarées comme dépensées à l'UICN.

07 | CRÉANCES ET AVANCES DES ACCORDS DE PROJET

Les créances et avances des accords de projet représentent respectivement le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif et le total des projets présentant un solde de trésorerie positif à la fin de l'exercice.

	2024	2023
Créances des accords de projet	18 411	16 256
Avances des accords de projet	(132 442)	(118 295)
Solde au 31 décembre	(114 031)	(102 039)

08 CRÉANCES DES ACCORDS DE PROJET ET DES DONATEURS

Les créances sur accords de projet représentent le total des projets présentant un solde de trésorerie négatif en fin d'exercice. Les créances sur fonds de donateurs représentent les demandes de financement adressées aux donateurs. Les soldes sont présentés nets des provisions pour les montants jugés douteux par l'UICN auprès des donateurs afin de couvrir les dépenses déjà engagées.

	2024	2023
Créances des accords de projet	19 708	16 958
Créances des donateurs	4 249	7 548
	23 957	24 506
Provision pour créances douteuses relatives à des accords de projet	(1 297)	(702)
Provision pour créances douteuses des donateurs	(34)	(386)
	(1 331)	(1 088)
Solde au 31 décembre	22 626	23 418

Provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses est financée par des revenus sans restriction et couvre les projets pour lesquels les négociations sont toujours en cours mais pour lesquels l'UICN estime qu'elle pourrait ne pas être en mesure d'obtenir des fonds supplémentaires auprès des donateurs pour couvrir les dépenses déjà engagées.

Mouvement des créances douteuses

	2024	2023
Solde au 1er janvier		
Solde au 1er janvier	702	2 760
Provision pour fonds de projet à recevoir	386	402
Provision pour fonds à recevoir des donateurs	1 088	3 162
	1 462	975
Ajouts aux provisions	(1 239)	(3 049)
Utilisation de provisions	1 331	1 088
Comprenant		
Provision pour fonds de projet à recevoir	1 297	702
Provision pour fonds à recevoir des donateurs	34	386
	1 331	1 088
Région	2024	2023
Afrique occidentale et centrale	220	99
Afrique orientale et australe	561	413
Amérique du Nord	-	5
Asie	123	89
Océanie	268	273
Siège	159	209
Solde au 31 décembre	1 331	1 088



09 | CREANCES PROVENANT DES ACCORDS-CADRES

Les créances provenant des accords-cadres représentent des revenus prévus sous ces accords mais non encore reçus à la fin de l'exercice. Au 31 décembre 2023, il y avait CHF 509 de créances, contre CHF zéro de créances au 31 décembre 2022.

10 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

1. Mouvement des immobilisations

	Infrastructures d'immeuble	Installations d'immeuble	Autres terrains et immeubles	Véhicules, équipements, moblier et installations à demeure	Total
Valeur d'achat					
Solde au 31 décembre 2022	27 178	13 775	5 969	11 004	57 926
Acquisitions	-	-	80	549	629
Cessions	-	-	0	(1 095)	(1 095)
Solde au 31 décembre 2023	27 178	13 775	6 049	10 458	5 460
Impact de la transition vers les normes comptables suisses GAAP FER	-	-	(457)	(1 040)	(1 497)
Solde au 31 décembre 2023 selon les normes suisses GAAP FER*	27 178	13 775	5 592	9 418	55 963
Acquisitions	-	-	152	576	728
Cessions	-	-	-	(216)	(216)
Conversion de devises étrangères	-	-	151	228	379
Solde au 31 décembre 2024	27 178	13 775	5 895	10 006	56 854
Amortissement cumulé					
Solde au 31 décembre 2022	(12 274)	(9 610)	(2 777)	(9 481)	(34 142)
Charge pour l'année	(544)	(575)	(304)	(577)	(2 000)
Cessions	-	-	0	1 089	1 089
Solde au 31 décembre 2023	(12 818)	(10 185)	(3 081)	(8 969)	(35 053)
Impact de la transition vers les normes comptables suisses GAAP FER	-	-	189	897	1 086
Solde au 31 décembre 2023 selon les normes suisses GAAP FER*	(12 818)	(10 185)	(2 892)	(8 072)	(33 967)
Charge pour l'année	(544)	(575)	(305)	(537)	(1 961)
Cessions	-	-	-	216	216
Conversion de devises étrangères	-	-	(68)	(192)	(260)
Solde au 31 décembre 2024	(13 362)	(10 760)	(3 265)	(8 585)	(35 972)
Valeur comptable nette					
Solde au 31 décembre 2023	14 360	3 591	2 700	1 346	21 996
Solde au 31 décembre 2024	13 816	3 015	2 630	1 421	20 882

* Reformulé par suite de l'adoption des normes suisses GAAP FER

Les immobilisations achetées avec des fonds non soumis à restrictions sont amorties selon leur durée d'utilisation estimée suivant la note 2.9.

2. Terrains

En 1990, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain pour y construire le Siège du Secrétariat de l'UICN. Ce droit a été accordé à titre gratuit pour une période de 50 ans, c'est-à-dire jusqu'en août 2040. En 2008, la commune de Gland a accordé à l'UICN le droit d'utiliser une parcelle de terrain adjacente à la parcelle initiale, en lui permettant d'y construire une extension au Siège existant.

3. Immeuble du Siège de l'UICN

L'immeuble du Siège de l'UICN est compris dans les infrastructures d'immeuble et les installations d'immeuble. Il se compose d'un bâtiment original et d'une extension.

a) Immeuble original

L'immeuble original a été financé par des donations de la Confédération helvétique, du canton de Vaud et de la commune de Gland. Bien que l'immeuble appartienne officiellement à l'UICN, son usage est limité et cet actif ne peut être aliéné ou utilisé en garantie sans l'agrément du gouvernement suisse. S'il est aliéné, le gouvernement suisse aura le droit de récupérer sa mise de fonds initiale, assortie d'un pourcentage de la plus-value éventuelle de l'immeuble. Le coût de l'immeuble est compris dans les immobilisations et la valeur comptable est assortie à un revenu différé créé pour reconnaître le caractère temporellement limité du bâtiment. Les revenus différés sont reconnus progressivement sur la durée de vie estimée du bâtiment, en concordance avec son amortissement.

En 2014, le canton de Vaud a octroyé une subvention de CHF 600 pour l'entretien de l'immeuble original. Cette subvention sera reprise selon la durée d'utilisation de l'immeuble (20 ans).

b) Extension de l'immeuble

L'extension de l'immeuble est financée par un prêt sans intérêt du gouvernement suisse de CHF 20 000, remboursable en 50 annuités égales de CHF 400 à partir de décembre 2010. En plus de ce prêt du gouvernement suisse, l'UICN a reçu des donations en espèces de CHF 4 707 et des donations en nature d'un montant de CHF 1 815.

11 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels se composent d'un système ERP et d'applications de portail.

Mouvement des immobilisations incorporelles

	2024	2023
Valeur d'achat		
Solde au 1 janvier	5 407	5 326
Acquisitions	320	81
Cession	(1 332)	-
Solde au 31 décembre	5 727	5 407
Amortissement		
Solde au 1 janvier	(5 111)	(4 961)
Charge de l'exercice	(136)	(150)
Cession	1 332	
Solde au 31 décembre	(3 915)	(5 111)
Valeur comptable nette au 31 décembre	480	296

12 PASSIFS FINANCIERS À COURT TERME

Les dettes fournisseurs et charges à payer représentent les montants dus à des créanciers et des fournisseurs à la fin de l'exercice.

	2024	2023
Dettes et charges à payer fournisseurs	12 162	8 963
Charges à payer partenaires d'exécution	10 620	5 347
Solde au 31 décembre	22 782	14 310

13 OBLIGATIONS ENVERS LES FONDS DE PENSION

L'UICN gère différents régimes de retraite dans différents pays, chacun conformément à la législation en vigueur dans le pays en question. Le principal régime de retraite, situé en Suisse, est un régime collectif de retraite géré par un organisme indépendant. Dans les autres pays, il s'agit principalement de régimes de retraite publics.

Avantage économique/obligation économique et prestation de retraite	Part économique de l'entité		Contributions concernant la période actuelle	Dépenses liées aux prestations de retraite dans les coûts de personnel	
	2024	2023		2024	2023
Institutions de retraite sans excédent/déficit	-	-	7 106	1 7 106	5 998
Prestations postérieures à l'emploi	-	-	-	387	233
Total			7 106	7 493	6 231

Les fonds de pension sans excédent/déficit représentent les régimes de retraite organisationnels ou gouvernementaux entièrement capitalisés pour lesquels l'UICN n'a aucun droit ni aucune obligation sur l'excédent/déficit restant.

À la fin de l'exercice et à la fin de l'exercice précédent, il n'existait aucune réserve de cotisations patronales.

Les prestations de retraite représentent les montants versés au cours de l'exercice à un régime de retraite organisationnel ou gouvernemental dans les bureaux de l'UICN.

Les prestations postérieures à l'emploi sont des obligations de paiement à effectuer lors de la cessation ou du départ d'employés dans divers bureaux de l'UICN, conformément à la législation locale.

Le régime de retraite collectif du Siège pour les employés suisses présente un excédent de couverture en 2024 – 113,4 % (2023 – 109,2 %).

14 PROVISIONS À COURT TERME

Au 31 décembre, les provisions représentent les obligations de l'UICN liées au personnel et autres obligations.

	2024	2023
Provisions pour congés payés et rapatriement	2 842	2 200
Indemnités de départ du personnel	2 260	1 536
Autres dispositions	1 402	829
Solde au 31 décembre	6 504	4 565

15 | REVENUE DIFFÉRÉ

Le revenu non affecté différé est un revenu reçu avant la période à laquelle il se rapporte.

	2024	2023
Revenu non affecté différé	299	3 373
Donations pour la construction de l'extension de l'immeuble du Siège		
▪ Donations en espèces	2 145	2 246
▪ Donations en nature	117	142
Donations en espèces pour la rénovation de l'immeuble d'origine	286	356
	2 547	2 709
Immeuble d'origine du Siège	5 550	5 859
Prêt gouvernemental sans intérêts	3 563	4 572
Total	11 960	16 513

	2024	2023
Court terme		
Revenu non affecté différé	299	3 373
Immeubles		
▪ Immeuble d'origine	308	343
▪ Extension de l'immeuble	159	127
Total immeubles	467	470
Total des revenus différés à court terme	766	3 843
Long terme		
▪ Immeuble d'origine	5 242	5 550
▪ Extension de l'immeuble	5 952	7 120
Total des revenus différés à long terme	11 194	12 670
Total des revenus différés	11 960	16 513

Les donations reçues pour l'immeuble du Siège (immeuble original et extension) sont enregistrées comme revenu différé et constatées sur la durée d'utilisation de l'actif acquis ou reçu correspondant (voir la note 10, 2).

Le revenu différé sur le prêt gouvernemental représente la différence entre la juste valeur du prêt de CHF 10 415 (2023 – CHF 9 807) et la valeur résiduelle de l'argent reçu de CHF 13 978 (2023 – CHF 14 379) (voir la note 16). Cette différence représente la juste valeur de l'intérêt économisé grâce au prêt sans intérêt accordé par le gouvernement suisse. Elle est constatée sur la période du prêt.

16 | EMPRUNT POUR L'EXTENSION DU BÂTIMENT

Prêt pour l'extension du Siège

	2024	2023
Courant	218	179
Non courant moins de 5 ans	910	758
Non courant plus de 5 ans	9 287	8 870
Solde au 31 décembre	10 415	9 807

Le gouvernement Suisse a convenu de fournir un prêt sans intérêt de CHF 20 000 pour financer le projet d'extension de l'immeuble du Siège.

Ce prêt est à rembourser en 50 annuités de CHF 400. La première annuité a été réglée en décembre 2010. La juste valeur du prêt est estimée à CHF 10 415 (2023 – CHF 9 807). La contrepartie en trésorerie du prêt a été actualisée au taux de 1.75 % (2023 – 2.25 %), lequel représente le taux d'intérêt du marché pour un prêt de 10 ans en fonction des conditions présentes du marché. La différence de CHF 3 563 (2023 – CHF 4 572) entre la contrepartie en trésorerie et la juste valeur du prêt représente le profit dérivé du prêt sans intérêt et est constatée comme revenu différé (voir la note 15).

La valeur de l'intérêt qui aurait été à acquitter sur un prêt commercial équivalent, au taux de 1.75 %, est estimée à CHF 245 (2023 – CHF 324). Cette valeur a été enregistrée dans le compte de résultat consolidé, sous « Produits des intérêt », pour constater le profit du prêt sans intérêt, et sous frais financiers pour constater l'intérêt qui aurait été à payer.

17 | RÉSERVES AFFECTÉES

Les allocations et affectations suivantes ont été effectuées sur les réserves affectées :

	2024		2023	
	Allocations	Affectations	Allocations	Affectations
Forums régionaux de la conservation	-	(697)	265	-
Congrès	250	-	250	-
Fonds de fonctionnement des Commissions	79	-	187	-
Évaluation externe	-	(56)	265	(10)
Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN	-	(80)	-	(224)
Atténuation des risques géopolitiques	2 000	-	-	-
Total	2 329	(833)	702	(234)
Total net des allocations/(affectations)	1 496		468	

18 AUTRES REVENUS OPÉRATIONNELS

Les autres revenus opérationnels présentés sous les fonds sans restriction du Secrétariat comprennent :

	2024	2023
Revenus locatifs	960	930
Frais de service du Secrétariat de la Convention de Ramsar	536	540
Contributions en nature de personnel autres que celles du personnel d'accords-cadres	1 157	727
Reconnaissance des revenus différés des dons pour les bâtiments de l'UICN	470	471
Parrains de la nature	623	600
Autres revenus externes divers	1 490	1 562
Total	5 236	4 830

19 FRAIS D'AUDIT

Les honoraires suivants ont été payés aux auditeurs des états financiers de l'UICN.

	2024	2023
Audit des états financiers consolidés	241	210
Audits des rapports auprès des donateurs	130	23

20 DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE COLLECTE DE FONDS

L'UICN présente son compte de résultat par nature de dépenses.

Le calcul des dépenses administratives par fonction inclut les coûts globaux des unités de supervision, de conseil juridique, de gouvernance, de finances, de ressources humaines, de systèmes d'information, d'approvisionnement et d'administration. Les dépenses des services administratifs sont nettes du temps de travail du personnel et des autres frais généraux recouvrés pour ces unités. Les dépenses de collecte de fonds incluent le coût des unités de partenariats stratégiques et de collaboration avec les entreprises, net des coûts recouvrés.

	2024	2023
Dépenses administratives	17 027	15 804
Dépenses de collecte de fonds	1 635	1 619

21 | RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE

	2024	2023
Membres du Conseil	-	-
Conseil exécutif au Siège de l'UICN	1 924	1 817

22 | PARTIES LIÉES

1. Identité des parties liées

a) Les Commissions

Les Commissions de l'UICN sont des réseaux d'experts bénévoles chargés de développer et de faire progresser la connaissance et l'expérience institutionnelles de l'UICN et d'œuvrer à la réalisation des objectifs de l'organisation. Les Commissions sont établies par le Congrès, qui en fixe les mandats.

b) Les Comités nationaux et régionaux

Les Comités nationaux et régionaux sont des groupements de Membres de l'UICN appartenant à des États ou régions spécifiques. Leur rôle est de faciliter la coopération parmi les Membres et de coordonner la participation des Membres au programme et à la gouvernance de l'UICN.

c) Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)

La Convention de Ramsar est abritée par le Secrétariat de l'UICN en son Siège et opère sous sa responsabilité personnelle. Elle est dirigée par un secrétaire général responsable de l'administration des fonds de la Convention et de toutes les questions administratives, excepté celles nécessitant l'exercice de la personnalité juridique. L'UICN assure pour le compte du secrétariat de la Convention de Ramsar des services de gestion financière et budgétaire, des bureaux, et des services ressources humaines et informatiques.

d) TRAFFIC International

TRAFFIC International est une organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni. L'UICN en est l'un des membres fondateurs et Siège à son comité de direction. Le Secrétariat de l'UICN abrite dans ses bureaux les opérations de TRAFFIC au Cameroun, en Thaïlande et en Afrique du Sud où elles sont conduites sous la personnalité juridique de l'UICN.

e) International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US

L'International Union for Conservation of Nature and Natural Resources – US est une organisation caritative enregistrée aux États-Unis dont l'objet principal est de recueillir des fonds devant être dépensés en partenariat avec l'UICN et ses Membres.

2. Transactions avec des parties liées

	2024	2023
Comptes clients et autres créances d'autres parties liées	448	240
Comptes créditeurs d'autres parties liées	108	-
Revenus provenant d'autres parties liées	5 628	2 237
Dépenses versées à d'autres parties liées	1 558	1 617

3. Résumé des entités légalement contrôlées

Entité	Clôture d'exercice	Devise	Capital	Proportion du capital	
				2024	2023
The International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources, Registered Trustees, (WASAA Trust Fund, Nairobi)	31.12	KES	235 632	100%	100%
UICN, Bureau de Représentation auprès de l'Union Européenne asbl	31.12	EUR	979	100%	100%
Associação UICN	31.12	BLR	(262)	20%	20%
IUCN UK (A Company Limited by Guarantee)	31.12	GBP	67	NA	NA
IUCN Maldives	31.12	MVR	-	100%	100%
IUCN PNG "Mangrove Rehabilitation and Management Project Association	compte inactif				

23 | BAUX D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2024, l'UICN a des engagements futurs de location-exploitation minimum expirant dans un délai d'un à cinq ans :

	2024	2023
Location de bureaux	3 395	3 235
Matériel de bureau	47	40

24 | GARANTIES BANCAIRES

Voici les garanties bancaires de l'UICN en place au 31 décembre 2024, (2023 – CHF 718) en faveur des donateurs de l'UICN :

Pays	Devise	Montant	Montant en CHF
Arabie Saoudite	SAR	2 348	564
Rwanda	RWF	5 222	3
Total			567

Des liquidités d'un montant équivalent sont mises en gage auprès des banques correspondantes.

25 | ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur au 31 décembre 2024 et jusqu'à la date de l'opinion d'audit n'a eu d'impact significatif sur les états financiers.

ANNEXE A FINANCEMENTS DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

Devise du rapport : CHF ('000)

	2024	2024	2023	2023
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Financement-cadre non soumis à restrictions et en nature	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Total Financement-cadre non soumis à restrictions et en nature
Région Asie	6 945	507	6 071	518
Région Afrique orientale et centrale	8 128	306	6 782	276
Région Europe de l'Est et Asie centrale	679	102	521	60
Bureau régional pour l'Europe	1 687	360	1 485	-
Centre de coopération pour la Méditerranée	1 713	139	1 389	121
Région Mexique, Amérique centrale et Caraïbes	6 106	300	5 333	248
Région Amérique du Nord	1 410	348	1 062	-
Région Océanie	1 244	166	1 163	96
Région Amérique du Sud	1 251	195	1 230	144
Région Asie occidentale	2 593	182	1 908	123
Région Afrique occidentale et centrale	4 381	300	3 507	227
Sous-total composantes sous-régionales	36 137	2 905	30 451	1 813
Unité mondiale des opérations programmatiques	1 914	290	1 765	-
Suivi, évaluation et apprentissage	341	-	135	55
Centre de coordination des solutions fondées sur la nature (SfN)	483	280	251	250
Sous-total soutien programmatique et financier aux centres	2 738	570	2 151	305
Centre pour l'économie et les finances - Direction	-	-	211	196
Unité Finance pour la nature	-	-	355	362
Sous-total Centre pour l'économie et les finances	-	-	566	558
Centre de politique et de droit	1 535	450	1 529	450
Sous-total Centre de politique et de droit	1 535	450	1 529	450
Centre pour la transformation sociétale - Direction	397	315	279	196
Droits de l'Homme dans la conservation	1 088	-	1 025	-
Systèmes alimentaires et agricoles	1 062	221	756	200
Changement climatique et transition énergétique	1 329	25	971	-
Villes, culture et jeunesse	363	-	-	-
Sous-total Centre pour la transformation sociétale	4 269	561	3 031	396
Centre pour les actions de conservation - Direction	374	210	284	196
Aires protégées et conservées	2 805	25	2 014	-
Océan	1 700	44	1 339	9
Forêts et prairies	659	25	802	-
Actions de conservation des espèces	1 619	25	1 559	-
Eau et terres	861	-	670	-
Patrimoine mondial	1 050	210	1 169	200
Sous-total Centre pour les actions de conservation	9 068	539	7 837	405
Centre pour la science et les données - Direction	311	310	289	296
Science	933	356	888	235
Évaluation et connaissance de la biodiversité	2 419	210	1 908	-
Conservation management and assurance	230	25	250	-
Gestion des connaissances, apprentissage et services de bibliothèque	1 023	335	1 107	400
Académie de l'UICN	325	-	510	-
Économie et finances	831	221	920	200
Entreprises et nature	953	210	793	-
Sous-total Centre pour la science et les données	7 025	1 667	6 665	1 131

	2024	2024	2023	2023
	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Financement-cadre non soumis à restrictions et en nature	Dépenses du Secrétariat non soumises à restriction	Total Financement-cadre non soumis à restrictions et en nature
Commission de gestion des écosystèmes	245	-	178	116
Commission de l'éducation et de la communication	180	-	264	116
Commission des politiques environnementales économiques et sociales	155	-	172	116
Commission pour la sauvegarde des espèces	266	-	253	130
Commission mondiale du droit de l'environnement	218	-	164	122
Commission mondiale des aires protégées	283	-	221	121
Sous-total Commissions	1 347	-	1 252	721
Direction générale	2 384	983	2 616	100
Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN	170	-	220	-
Unité de supervision	287	178	291	--
Sous-total Direction	2 841	1 161	3 127	100
Réunions	1 099	-	681	-
Gouvernance	622	-	729	-
Soutien aux Membres et aux Commissions	1 386	-	1 498	-
Sous-total Soutien aux Membres et Événements	3 107	-	2 908	-
Unité d'engagement des entreprises	423	423	270	300
Communications mondiales	1 349	678	1 083	716
Systèmes d'information mondiaux	4 017	380	3 759	100
Groupe de gestion des ressources humaines	1 495	150	1 430	-
Gestion et évaluation de la performance institutionnelle	1 001	900	904	900
Bureau de la Conseillère juridique	832	288	781	135
Partenariats stratégiques	1 145	1 133	1 352	1 381
Unité de financement multilatéral	1 099	-	856	-
Sous-total Soutien institutionnel au programmes	11 361	3 952	10 435	3 532
Groupe mondial des finances	2 326	406	2 158	588
Services généraux	3 196	264	3 068	-
Sous-total Unités de support financier et administratif	5 522	670	5 226	588
Autres dépenses opérationnelles	959	99	961	440
Total Dépenses de fonctionnement et allocations	85 909	12 574	76 139	10 439
Allocations à des projets		2024		2023
Projets d'innovation	-	89		2 921
Financements programmatiques désignés	-	1 332		1 247
Renforcement de la capacité de gestion des performances régionales	-	500		500
Total Allocations aux projets		1 921		4 668
Total Allocations		14 495		15 107
Réconciliation du revenu d'accords aux comptes consolidés		2024		2023
Allocation totale indiquée ci-dessus		14 495		15 107
Pertes de change réalisées sur les contributions en espèces		49		21
Total affecté sous les accords-cadres		14 544		15 128

ANNEX A FINANCEMENTS DE BASE OBTENU AUX TERMES D'ACCORDS-CADRES

Devise du rapport : CHF ('000)

Partenaires selon les accords-cadres conjoints	2024			2023		
	Financement cadre en espèces	Financement cadre en nature	TOTAL	Financement cadre en espèces	Financement cadre en nature	TOTAL
Danemark – ministère des Affaires étrangères	2 664	-	2 664	2 926	186	3 112
Finlande – ministère des Affaires étrangères	687	-	687	741	-	741
France - Agence française de développement (AFD), ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), ministère de la Transition écologique et la Cohésion des territoires (MTECT), ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM), ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA)	392	782	1 174	543	757	1 300
République de Corée – ministère de l'Environnement (MOE)	500	293	793	542	199	741
Luxembourg – ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable du Grand-Duché de Luxembourg	468	-	468	521	-	521
Norvège – Agence norvégienne de coopération au développement (Norad)	1 970	-	1 970	1 704	-	1 704
Suède – Agence suédoise de coopération au développement international (Sida)	4 257	-	4 257	4 296	-	4 296
Suisse – Direction du développement et de la coopération (DDC)	2 000	-	2 000	2 124	-	2 124
Département d'État des États-Unis	531	-	531	589	-	589
Total affecté sous les accords-cadres	13 469	1 075	14 544	13 986	1 142	15 128